

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1942)

Heft: 7

Rubrik: [Geburtstage = Anniversaires]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Ernest HUBERT, Paris-Berne.

dature de la section de Paris pourrait être bientôt en contradiction avec nos statuts prévoyant le domicile en Suisse des membres du C. C.

Fries, Zurich, est d'avis que, par mesure d'équité, chaque candidat devrait pouvoir être présenté en quelques mots. Il propose Dessouslavay pour Neuchâtel, et Martin pour Genève.

Hügin fait remarquer encore une fois que l'assemblée des délégués fait seulement des propositions à l'assemblée générale.

Egli, Saint-Gall, défend la cause de sa section qui représente toute la Suisse orientale et qui a été tenue à l'écart depuis de nombreuses années.

A. W. Duss, Lucerne, demande si le Tessin est considéré comme romand, puisque deux Romands et deux Suisses alémaniques doivent être nommés. Il soutient en outre la demande de Saint-Gall.

Blailé estime que le Tessin ne saurait être assimilé aux cantons romands ; la Suisse romande compte plusieurs cantons qui ne sont pas tous représentés au C. C. En assimilant le Tessin à la Suisse romande on diminuerait la participation romande au C. C., qui ne serait plus en proportion avec l'importance de celle-ci.

A. W. Duss répond que le Tessin ne peut dans ce cas être considéré comme canton seulement, mais doit l'être comme une région dont le développement culturel est nettement différent de celui de la Suisse romande.

Métein, Genève, trouve qu'il serait plus correct de voir les candidats présentés par leur propre section plutôt que par des sections amies. Répondant à Blailé, Métein fait remarquer que cette proportion entre les deux régions n'est pas la même au C. C. que dans un jury. Il recommande encore chaleureusement Mairet en remplacement de Vibert.

A la reprise de la séance, Hügin pense que l'augmentation du nombre des membres du C. C. devra peut-être un jour être envisagée.

Avant le vote, Blailé tient à faire remarquer que Dessouslavay avait refusé d'être porté candidat au C. C. C'est pourquoi Neuchâtel a proposé Perrin.

Le résultat du scrutin est le suivant :

Ernest Suter	35 voix	Perrin	19 voix
F. Giauque	24 »	Mairet	19 »
Egli	21 »	Martin	14 »

Seront donc proposés à l'assemblée générale : Suter, Giauque, Perrin et Mairet.

Sont nommés vérificateurs des comptes : Léon Berger, Zurich, (suppléant, William Métein, Genève), et Albert Steuer, Bâle, comme membre passif.

Le montant de la cotisation centrale est maintenu pour 1943 à fr. 10.—.

Le budget du prochain exercice est lu par Détraz. Il est accepté. Hügin fournit quelques détails au sujet du poste *Art suisse*, dont le montant a dû être augmenté vu le développement donné au journal et la hausse générale des prix.

Proposition de Bâle. (Application de l'art. 18 des statuts ou sa modification.) Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité et une abstention l'application pure et simple de cet art. 18.

Candidatures. Le vote se fait par sections ; tous les candidats sont admis. Gloor, Soleure, et Meylan, La Chaux-de-Fonds, sont retirés de la liste par les sections qui les avaient proposés. Jean Latour, retiré par la section de Neuchâtel, est reçu dans celle de Genève.

Hügin rapporte sur le programme de création d'occasions de travail pour les artistes et reproche à plusieurs sections de n'avoir pas répondu ; il attend encore, d'ici à l'automne, des suggestions. Il se propose de développer encore son programme en y adjointant la grande industrie.

Burckhardt, Bâle, demande que ces propositions soient publiées d'une manière concise dans l'*Art suisse* ; ce qui, selon Hügin, ne sera possible qu'une fois la requête entre les mains du département de l'intérieur.

Aux divers le président central donne connaissance d'un entretien qu'il eut avec le président de l'association suisse des étudiants en vue de l'organisation d'expositions dans les villes universitaires et de visites de celles-ci, sous conduite. Il est envisagé aussi la remise en location de tableaux dans les chambres d'étudiants. Hügin recommande ce projet.

Egli, Saint-Gall, recommande aux membres de se renseigner auprès des présidents des sections lorsque des offres d'exposition leur sont faites par certaines galeries d'art.

Il suggère des démarches, qui seraient entreprises par la société, pour augmenter, dans des cas spéciaux, les rations alimentaires de certaines catégories d'artistes.

Il renouvelle l'offre d'organiser en Suisse orientale, l'année prochaine si possible, l'assemblée générale de notre société.

Bacher, Soleure, préconise le développement de notre journal, peut-être en collaboration avec la Fédération des architectes suisses. Remis au C. C. pour étude.

Une suggestion de Hans-Eric Fischer, Argovie, concernant un changement du mode de réception des membres actifs de notre société, sera étudiée par le comité central.

Beyeler, Neuchâtel, se fait l'interprète de l'assemblée pour exprimer au C. C. et au secrétaire général les vifs remerciements pour le travail fourni.

Hügin remercie et lève la séance à 18.10 h.

Le rapporteur : A. DE SIEBENTHAL.

Am 8. Juli wurde Hans Berger, Maler, Genf, 60jährig und Prof. Hans Beat Wieland, Maler, Luzern, am 11. Juni 75jährig. Am 2. August erreicht Ed. Zimmermann, Bildhauer, Zürich das 70. Altersjahr.

Allen gratuliert der Z. V. herzlichst.

Unserm verehrten Passivmitglied, Herrn Dr. W. Wartmann, dem rührigen Direktor des Zürcher Kunsthause, hat der Z. V. ebenfalls zum 60. Geburtstag, am 20. Juli, die besten Glückwünsche dargebracht.

Plakat für die Schweizerische Winterhilfe

Das Eidg. Departement des Innern veranstaltet in Verbindung mit der Schweizerischen Winterhilfe und unter Mitwirkung der Eidg. Kommission für angewandte Kunst einen allgemeinen Wettbewerb zur Erlangung von Entwürfen für ein Plakat für die Schweizerische Winterhilfe. Die Teilnahme an diesem Wettbewerb steht allen Schweizerkünstlern im In- und Auslande offen. Außerdem ist eine Anzahl von Künstlern zur Teilnahme direkt eingeladen worden. Diejenigen Künstler welche am Wettbewerb teilzunehmen wünschen, werden eingeladen, bis spätestens zum **1. August 1942** beim Sekretariat des Eidg. Departements des Innern die erforderlichen Unterlagen bzw. das Wettbewerbsreglement zu verlangen. Der mit der Beurteilung der einlangenden Projekte betrauten Kommission steht für die Auszeichnung der besten Entwürfe eine Summe von **Fr. 4.750** zur Verfügung.

Die Frist zur Einreichung der Entwürfe ist auf den **31. August 1942** festgesetzt.